

Nos réf. : CR/JD/MCR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 05/03/10	L'an deux mil dix le dix sept mars à dix neuf heures
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 17/03/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Mme Claire RADREAU</b> , Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<b>Etai<sup>ent</sup> présents :</b> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOU <sup>D</sup> Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal.  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>OBJET :</b>  <i>Subvention exceptionnelle sinistrés Tempête Xynthia</i>	<b>Excusés :</b> GROSJEAN Laurence a donné procuration à MORENO Christine, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOU <sup>D</sup> Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire, GUERITEY Nadine a donné procuration à PAGNOT Pascal.  Monsieur DEMANGEON Michel est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose, Vu le rapport de la Commission « Social – Politique de la Ville – Sécurité » du 21 février 2010, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l’octroi d’une subvention exceptionnelle aux sinistrés de Vendée, le montant proposé est de 500 €.

L’exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstentions :

- attribue une subvention d’un montant de 500 €,
- précise en outre que les crédits sont à prélever sur le compte 6574 du Budget Primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/03/10

Publiée le 17/03/10

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

